

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
SÉANCE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

EM/NC

Objet: Versement d'une subvention aux associations dans le cadre du stage d'été Pass à Com

N° : DCM2022/133

PUBLIÉE LE : 22/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 14 novembre 2022 à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 7 novembre 2022.

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Lætitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Benoit JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoît REYRE

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Liliane BOURLOTTE qui donne pouvoir à Claude LAURENT

Sylvie ZEIMET qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Monsieur : Gérald CAHU qui donne pouvoir à Florent CARÉ

ÉTAIT EXCUSÉES :

Mesdames: Laila AHADDAR, Annette DABIT

Conseillers en exercice : Présents : 20 - Absents : 2 – Pouvoirs : 7 - Votants : 27

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022/091 portant sur les stages dans le dispositif Pass à Com,

La Ville de Commercy soutient la mise en place de stages par les associations commerciales pendant les vacances scolaires s'inscrivant dans le dispositif Pass'à Com.

Le soutien de la Ville aux associations se traduit par :

- la réalisation d'une plaquette recensant les stages,
- une communication numérique à destination des jeunes,
- le versement d'une subvention de 20 € par heure pour les projets répondant aux critères suivants :
 - durée du stage : 1 séance de 1 à 3 heures, (possibilité de faire plusieurs stages, à raison d'un stage par semaine)
 - avoir au moins 3 porteurs de la carte Pass'à Com par stage
 - signer la charte

Douze associations ont participé à ce dispositif pendant les vacances d'été 2022. Ces stages ont généré au total 75 inscriptions.

Au regard des critères de subvention 7 associations peuvent bénéficier de cette subvention :

Association	Nombre et durée du stage	Subvention allouée
Aïkido la madeleine	2 stages de 1h	40,00 €
Club nautique Commercy	4 stages de 2h	160,00 €
Handball club Commercy	2 stages de 2h	80,00 €
L'Hameçon commerzien	1 stage de 2h	40,00 €
Ping pong club commerzien	3 stages de 2h	120,00 €
Section tir la commerciale	1 stage de 3h	60,00 €
Tennis club commerzien	1 stage d'1h30	30,00 €
		530,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 055-215501222-20221121-22_133-DE

- **DE VALIDER et DE VERSER** les subventions pour la réalisation de stages d'été 2022 dans le cadre du dispositif Pass'à Com selon le tableau ci-dessus pour un montant total de 530 €.

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
Le Conseil municipal décide,

- **DE VALIDER et DE VERSER** les subventions pour la réalisation de stages d'été 2022 dans le cadre du dispositif Pass'à Com selon le tableau ci-dessus pour un montant total de 530 €.

Le Maire
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification